

**Conseil Municipal**  
**Du Jeudi 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021 à 19h30**

L'an deux mil vingt-et-un, le 1<sup>er</sup> juillet à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 21 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des associations afin de respecter les mesures sanitaires liées à la COVID-19, sous la présidence de Vincent LEMETTAIS, Maire.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents Excusés	Pouvoirs
M. LEMETTAIS Vincent	X			
M. REVERT Rémi	X			
M. HORCHOLLE Patrice	X			
M. TESSON Guillaume	X			
M. BARBARAY Marc			X	BARBARAY Philippe
M. BLONDEL Franck			X	REVERT REMI
M. PINEL Julien	X			
M. LEPREVOST Jean	X			
Mme BLONDEL Virginie	X			
M. FISCHER Christophe	X			
Mme BARBULÉE Catherine	X			
M. PATIN Philippe		X		
Mme REVERT Athénaïs	X			
M. BARBARAY Philippe	X			
Mme GROUT Stéphanie	X			
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Jean LEPRÉVOST

M. Le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire :

- Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Adhésion 2021 à 2023.

#### **01 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021.**

Le compte rendu de la séance du 8 avril 2021 est approuvé à l'unanimité après corrections manuscrite de fautes d'orthographe par Mme BLONDEL Virginie.

#### **02 - INFORMATIONS DU MAIRE.**

- Monsieur Le Maire remercie les conseillers et administrés qui ont participé à la tenue des bureaux de vote.
- Le fauchage des talus a eu lieu fin mai, le prochain passage est prévu début septembre comme tous les ans mais il est possible qu'il soit avancé compte tenu de la repousse précoce due aux conditions climatiques.
- Le fleurissement de la commune a été réalisé cette année par Rémi et Lyonel. Monsieur le Maire déplore que des plants aient été arrachés.
- La commune a investi dans un nouvel aspirateur comme demandé lors du budget pour l'entretien de la mairie.
- L'application Panneau Pocket est active depuis avril, l'utilisation de celle-ci est destinée à alerter et informer la population (modification du jour du ramassage des OM, panne électrique générale, alertes orage...)
- Le recensement de la population qui devait avoir lieu en 2021 se fera en janvier 2022 pour un mois : agent recenseur doit être recruté.
- Mise en place logiciel urbanisation à la CCYN - formation secrétaire le vendredi 2 juillet
- Un stagiaire des Bateaux de Bretonne sera présent en juillet 2021 pour aider Lyonel dans l'entretien de la commune

#### **03 - SDE76 - MARCHÉ SUBSÉQUENT ACHAT D'ÉNERGIE.**

Par délibération du 14 novembre 2018, la commune a adhéré au groupement de commande pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 4 ans.

EDF a emporté le 1<sup>er</sup> marché subséquent d'une durée de deux ans qui se termine en décembre 2021.

Le SDE76 va relancer la démarche pour le deuxième marché subséquent qui durera du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023. A cette occasion, il demande aux communes si elles souhaitent poursuivre leurs achats d'énergie avec le SDE76 pour la période 2022-2023. Sans réponse, l'adhésion est considérée comme renouvelée par accord tacite pour les deux ans à venir.

Par ailleurs, certaines communes ayant émis le souhait de vouloir participer à la transition énergétique en levant l'option Garantie d'Origine (option GO) sur la fourniture d'électricité pour le prochain marché subséquent. Cette levée d'option GO permet que 100% de l'électricité fournie sur les Points de Livraison (PDL) est garantie d'origine renouvelable mais entraîne un surcoût de 0,114 €/MWh sur l'énergie fournie.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer :

- Sur la poursuite d'achat d'énergie avec le SDE76 pour la période 2022-2023 ;
- Sur la levée de l'option Garantie d'Origine (GO).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de poursuivre l'achat d'énergie avec le SDE76 pour la période 2022-2023 et de ne pas lever l'option Garantie d'Origine.

#### **04 - CCYN - RAPPORT DE LA CLECT DU 18 MAI 2021 - TRANSFERT DE COMPÉTENCE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM).**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 18 mai 2021 pour proposer une évaluation des produits et charges transférées au 1<sup>er</sup> novembre 2020 à la Communauté de Communes à la suite de la création d'un Relais Assistants Maternels Intercommunal (RAMI).

Le rapport concerne les conséquences du transfert de compétence « Relais Assistants Maternels » ainsi que la méthode d'évaluation des charges transférées.

Le rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 19 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) émettent un avis favorable sur ce rapport.

Dans un second temps, le Conseil communautaire s'appuiera sur ces évaluations pour déterminer le montant des attributions de compensation.

Il est proposé au Conseil MUNICIPAL

#### **VU**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général des impôts,
- Le rapport de la CLECT en date du 18 mai 2021

#### **CONSIDERANT**

- Le rapport de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'approuver le rapport de la CLECT ci-joint en annexe concernant l'évaluation des transferts de charges des communes concernant la compétence « Relais Assistants Maternels »

## 05 – FONDS DÉPARTEMENTAL D’AIDE AUX JEUNES (FAJ) – ADHÉSION 2021.

Monsieur Le Maire présente le bilan 2020 du FAJ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

**DÉCIDE** de renouveler son adhésion au Fonds Aide aux Jeunes.

Coût à l’Habitant : 0.23 €

Nb habitants : 685

Dépense : 157,55 €

Les crédits sont inscrits au compte 6281 du budget principal 2021.

## 05 BIS – FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) – ADHÉSION 2021 A 2023.

Monsieur Le Maire présente le bilan 2020 du FSL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

**DÉCIDE** de renouveler son adhésion au Fonds de Solidarité Logement

Coût à l’Habitant : 0.76 €

Nb habitants : 685

Dépense : 520.60 €

Les crédits sont inscrits au compte 6281 du budget principal 2021. Cette convention est établie pour une durée d’un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 reconductible tacitement deux fois.

## 06 – BONS SCOLAIRES 2021.

Le conseil municipal, à l’unanimité,

**ACCORDE** aux élèves du secondaire un bon scolaire d’une valeur de 30 €. Les élèves de plus de 16 ans devront présenter un certificat de scolarité en mairie pour bénéficier de cette aide. L’âge limite est de 17 ans au 31/12/2021.

Ces bons pour l’achat de fournitures scolaires seront à retirer à la mairie à compter entre le 05 juillet 2021 et le 24 septembre 2021 ; Ils devront être présentés aux magasins : Intermarché, Leclerc ou Bureau Vallée à Yvetot.

## 07 – HORAIRES D’ÉTÉ DE LA MAIRIE.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021 la mairie sera ouverte au public uniquement le lundi de 15h à 18h.

Il indique que les permanences du 1<sup>er</sup> samedi du mois reprendront à compter du 4 septembre de 9h à 11h.

## 08 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS SYNDICALES.

M. FISCHER Christophe	<p><u>Syndicat Caux Central</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Il a été demandé aux membres le changement de statut de la gestion du service et ainsi de quitter la Délégation de Service Public (DSP) et de créer une Régie. L’étude, favorisant la régie, leur a été présentée le 28 mai dernier avec une demande de vote sur ce point mi-juin. A la demande des membres, une réunion a été organisée par la CCYN afin d’aborder sous un angle différent et répondre aux interrogations de chacun sur le passage en régie du service. La régie a ensuite été validée à la majorité par un vote à main levée ce qui permettra d’ici 1 an et demi d’avoir un seul interlocuteur sur les factures notamment.</li><li>Concernant la station d’épuration à HERICOURT-EN-CAUX : il a été constaté que de moins en moins de terrains sont en herbes. Il est donc question de valoriser la création biologique de matériaux en herbes qui seraient financés par l’Agence de l’Eau. Il a été validé un surcoût de la station de 500 K€ afin de permettre à l’eau de remonter jusqu’au château d’eau situé au niveau de Rocquefort.</li></ul>
-----------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de zonage pour l'assainissement collectif et non collectif.</li> </ul> <p>Il est présenté les cartes des réseaux existants ainsi que des études en cours pour le passage en réseau d'assainissement collectif des habitations actuellement non desservies. Si l'étude est validée, le subventionnement intégral des travaux des habitations concernées sera assuré par l'agence de l'eau (sauf environ 700 € de taxe et le coût de l'eau) Le dossier est en étude jusqu'en septembre.</p> <p>Il est fait remarquer que des postes de relèvements près de M. Tesson et Route du Grand Tôt par exemple ne sont pas référencés sur les cartes.</p>
M. FISCHER Christophe	<p><u>Commission Bulletin municipal, communication et nouvelles technologies</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'actuel logiciel du secrétariat fait apparaître des dysfonctionnements, une ergonomie visuelle peu confortable et un service assistance qui se dégrade, il a été fait une présentation de COSOLUCE. L'offre financière présentée, sauf année de mise en place, s'avère inférieur au coût annuel cumulé des contrats avec JVS et Caux Formatique et intègre par ailleurs déjà les coûts de mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la DSN pour la partie paies.</li> </ul> <p>Monsieur Le Maire demande le devis et propose au conseil municipal de statuer. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité <b>VALIDE</b> le changement de logiciel pour le secrétariat et le devis de COSOLUCE d'un montant pour 2021 de 2 884.80 € TTC et de 1 826,18 € TTC les années suivantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Site internet de la Mairie :</li> </ul> <p>La commission a déterminé les éléments à mettre dans le cahier des charges et proposé de poursuivre la collaboration avec M. SAVALLE, concepteur de l'actuel site pour l'améliorer et le mettre aux normes en vigueurs.</p>
M. HORCHOLLE Patrice	<p><u>SIVOS EHV</u> :</p> <p>Le conseil d'école a eu lieu et les effectifs pour la rentrée de septembre restent stables. Le self sera en place pour la rentrée avec un système de pointage, des présences cantine et périscolaire, avec tablettes et des cartes pour les élèves. Et cela, sans hausse des prix des services. Le prélèvement automatique est également mis en place.</p>
M. REVERT Rémi	<p><u>Association foncière</u> :</p> <p>La dissolution est reportée à la fin de l'année 2021 à cause de la cession d'un terrain au Bassin Versants. 4 400 € reste à solder : il a été proposé l'achat d'enrobé pour les communes adhérentes.</p>
M. LEMETTAIS Vincent	<p><u>CCYN</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Différentes réunions protocolaires et délibérations correspondantes. Relance économique : distribution par les communes d'un bon d'achat de 20 € par foyer pour les habitants de la CCYN à utiliser dans les commerces de la CCYN. Cette distribution est mutualisée par la distribution de la première édition de « l'INFO MAIRIE » et du flyers Panneau Pocket.</li> <li>• Fonds de concours 2018-2025 de 700 K€ pour le financement des investissements des communes hors voiries. La commune dispose encore d'une enveloppe de 22,4 K€ à utiliser d'ici 2025 soit en une seule fois, soit en plusieurs fois, en % ou somme fixe. Deux conditions à respecter : la part subventionnée ne doit pas être supérieur à 80% et le complément ne peut dépasser 50% du reste à charge pour la commune.</li> </ul> <p>Un second fonds dédié à la voirie est en étude notamment pour la création de pistes cyclables. Une réflexion est en cours sur les conditions d'attributions.</p>

	<p>Le conseil municipal est donc amené à réfléchir sur des pistes de projets à réaliser sur la commune.</p> <p>Mme GROUT Stéphanie évoque la création d'un city stade qui avait déjà été envisagé par le passé.</p>
--	---

#### 09 - QUESTIONS DIVERSES.

M. LEMETTAIS Vincent	<p>M. Le Maire déplore les différentes dégradations et actes de vandalismes réalisés ces dernières semaine sur la commune et indique que les services de la gendarmerie ont été saisis.</p> <p>M. Le Maire demande au conseil municipal d'indiquer à la Mairie s'il a connaissance de personnes vulnérables avec un besoin permanent en électricité pour raison médicale. En effet, suite à l'incendie du poteau EDF, il faut noter qu'un formulaire ENEDIS permet une procédure spécifique d'acheminant urgent de l'électricité pour ces personnes.</p>
M. PINEL Julien	<p>Demande si le nécessaire a été fait pour le poteau rue de l'Orée des Bois qui menace de tomber.</p> <p>Indique que suite à sa proposition lors du dernier conseil municipal de mise en place d'une recyclerie / boite à don, il s'avère que cette initiative est du ressort de structures ayant la compétence « déchets ». La Communauté de Communes Caux Seine a par exemple mis en place ce système de boite à dons.</p>

A l'issue du tour de table, pas d'autres questions ne sont soulevées.

La séance est levée à 21h43.

M. LEMETTAIS Vincent	M. REVERT Rémi	M. Patrice HORCHOLLE
M. TESSON Guillaume	Pour M. BARBARAY Marc M. BARBARAY Philippe	Pour M. BLONDEL Franck M. REVERT Rémi
M. PINEL Julien	M. LEPRÉVOST Jean	Mme BLONDEL Virginie
M. FISCHER Christophe	Mme BARBULÉE Catherine	<del>M. PATIN Philippe</del>
Mme REVERT Athénaïs	M. BARBARAY Philippe	Mme GROUT Stéphanie